

RENOUVELLEMENT CONVENTIONS LISTE DE PIÈCES

Pièces justificatives relatives au gestionnaire : document unique pour tout type d'équipement

- Attestation de non-changement (**annexe 1**)
- La liste datée des membres du Conseil d'administration et du Bureau (pour les associations, mutuelles, comité social et économique) de moins de 12 mois
- Extrait Kbis datant de moins de 3 mois (pour les entreprises, groupement d'entreprises)
- Attestation de vigilance Urssaf valide de moins de 6 mois
- Dernier bilan comptable disponible ou N-1 (pour les associations, mutuelles, comité social d'entreprise, entreprises, groupement d'entreprises)

Pièces justificatives relatives à chaque équipement /structure :

CLAS :

- Contrat local d'Accompagnement à la scolarité
- Activité prévisionnelle et descriptif de l'action (Nombre de collectif / Nombre d'enfants par collectifs)
- Budget prévisionnel de l'année scolaire de la convention

Annexe 1

ATTESTATION DE NON-CHANGEMENT DE SITUATION Gestionnaire

Je soussigné :

Agissant en qualité de :

de l'Association ou Comité d'Entreprise :

/ la Commune / EPCI

Certifie qu'il y a (case à cocher) :

	DATE DU DERNIER DOCUMENT TRANSMIS	Aucun Changement	Changement*
<u>EXISTENCE LEGALE</u> Pour les associations : Récépissé de déclaration en Préfecture Pour les mutuelles : Récépissé de demande d'immatriculation Pour les comités social et économique : Procès-verbal des dernières élections constitutives Pour les EPCI : Arrêté préfectoral de création de l'Epci et détaillant le champ de compétence			
Numéro SIREN/SIRET			
<u>VOCATION</u> STATUTS <u>DATES ET SIGNES</u>			
Relevé d'identité bancaire <i>Faisant mention de l'équipement concerné et signé du gestionnaire en cas de RIB Trésorerie</i>			

***EN CAS DE CHANGEMENT Merci de transmettre au service aides financières collectives de la Caf du Jura les justificatifs concernés mis à jour.**

Caisse d'Allocations Familiales du Jura- 62 Route de Lyon -39200 SAINT-CLAUDE
 Service Aides Financières Collectives
psas@caf39.caf.fr

Fait à

le

Signature :

Un exemplaire par équipement